

# Méthodologie

## Méthode de détermination des zones de concentration d'emplois

Le territoire de l'unité urbaine d'Amiens est préalablement partitionné en carreaux de 100 mètres sur 100 mètres, puis le nombre d'emplois salariés localisés au sein de chacun de ces carreaux est calculé. Les zones de concentration d'emplois sont constituées à l'aide d'un algorithme d'agrégation des effectifs salariés autour des carreaux à plus forte densité d'emplois.

Dans une première phase, la détermination des zones de concentration d'emplois repose sur trois étapes :

Étape 1 : on sélectionne les 10 % de carreaux comptabilisant le plus grand nombre d'emplois salariés.

Étape 2 : on agrège autour de ces carreaux-centres des carreaux voisins situés à moins de 400 mètres et contenant au moins un emploi salarié.

Étape 3 : les zones retenues dans cette première phase correspondent aux agrégats ainsi formés comptabilisant au moins 10 carreaux.

Dans une seconde phase, les carreaux inclus dans une zone déterminée lors de la première phase sont mis de côté. Une seconde procédure d'agrégation est exécutée sur les carreaux restants. Le principe d'agrégation est le même en assouplissant toutefois les critères de sélection intervenant à chacune des trois étapes :

Étape 1 : on sélectionne les 25 % de carreaux comptabilisant le plus grand nombre d'emplois salariés (soit un plus grand nombre de carreaux retenus que dans la première phase).

Étape 2 : on agrège autour de ces carreaux-centres des carreaux voisins situés à moins de 300 mètres et contenant au moins un emploi salarié.

Étape 3 : les zones retenues dans cette seconde phase correspondent alors aux agrégats formés quel que soit le nombre de carreaux agrégés dès lors qu'ils comptabilisent plus de 300 emplois salariés.

La mise en œuvre de cette procédure conduit à identifier 26 zones de concentration d'emplois au sein de l'unité urbaine d'Amiens (*définitions*) au 31 décembre 2012.

## Méthode synthétique d'analyse des profils des salariés des pôles

Afin d'offrir une lecture synthétique des profils des salariés des pôles, une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée. L'ACP permet de synthétiser l'information contenue dans un tableau croisant un nombre important d'indicateurs disponibles pour des individus statistiques (les 14 pôles de l'unité urbaine d'Amiens dans le cas présent). D'un point de vue technique, les points correspondant à chaque individu sont projetés sur un système d'axes orthogonaux. Ces axes ou dimensions sont déterminés de façon à déformer le moins possible le nuage de point initial ; cette solution restitue au maximum l'information contenue dans le nuage de points. Les coordonnées des projections des indicateurs, d'une part, et des individus, d'autre part, sur les axes de l'ACP sont représentées graphiquement sous forme de graphes (x,y). Deux axes sont interprétés. Certains indicateurs figurent dans l'analyse en tant que variables supplémentaires car ils sont très corrélés avec des variables actives.

*Les variables actives de l'analyse en composantes principales :*

- Part de femmes parmi les salariés
- Part de moins de 25 ans parmi les salariés
- Part de 25-39 ans parmi les salariés
- Part de cadres parmi les salariés
- Part de professions intermédiaires parmi les salariés
- Part d'employés parmi les salariés
- Part de salariés à temps partiel
- Salaire horaire net médian des cadres
- Salaire horaire net médian des professions intermédiaires
- Salaire horaire net médian des employés
- Salaire horaire net médian des ouvriers
- Part de salariés résidant dans l'unité urbaine d'Amiens

*Les variables supplémentaires de l'analyse en composantes principales :*

- Part de 50 ans ou plus parmi les salariés
- Part d'ouvriers parmi les salariés
- Part de salariés résidant dans le Pays du Grand Amiénois hors unité urbaine d'Amiens.